

RÈGLEMENT DE LA JAM LUDIK' 2026

Article 1 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne majeure à compter du lundi 6 avril 2026.

Les participants s'engagent à être présents sur toute la durée du concours :

Samedi 16 mai 2026 de 10h à 22h
Dimanche 17 mai 2026 de 10h à 19h

Article 2 - Les types de jeux

Tous les jeux de société créés sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux de rôle, jeux informatiques ou électroniques et extensions de jeux existants.

Article 3 – Inscription

Les participants devront s'inscrire via le formulaire

avant le dimanche 19 avril 2026 minuit, date butoir.

Le nombre de places étant limité, les organisateurs de l'événement s'autorisent à clore les inscriptions avant la date butoir.

Après avoir lu et accepté le règlement ici présent, les candidats devront remplir la fiche d'inscription disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/6s9zUr7xQZsmZZnD6>

Les équipes doivent être constituées de 2 à 4 personnes.

Les personnes s'inscrivant seules seront invitées à intégrer une équipe déjà existante ou à se regrouper pour en créer une.

La constitution des équipes pourra évoluer jusqu'au samedi 16 mai 2026, 11h00.

Une confirmation de la participation de chaque équipe sera demandée sur le groupe Whatsapp au plus tard deux semaines avant l'événement. En cas de désistement, d'autres candidats, suivants dans l'ordre d'inscription, pourront être contactés en remplacement.

Article 4 : Déroulement du concours

Le concours se déroulera dans la salle du LCR Baudelaire – 5 rue Charles Baudelaire 77200 TORCY, sur 2 jours, le Samedi 16 mai 2026 de 10h à 22h et le Dimanche 17 mai 2026 de 10h à 18h.

Les équipes participantes devront arriver 15 minutes à l'avance afin que le concours débute à l'heure.

Les organisateurs mettront à disposition des participants un certain nombre d'outils et d'éléments pour la réalisation du jeu. Toutefois, les participants doivent amener un stylo, un crayon, un carnet et des feuilles et sont libres d'amener du matériel supplémentaire notamment ordinateur, tablette, téléphone, écouteurs (non fournis). Aucune connexion wi-fi ne sera fournie.

Les organisateurs seront présents tout au long du week-end, pour la surveillance, le bon déroulement du concours et pour épauler les équipes participantes si besoin.

Chaque équipe devra présenter son jeu le dimanche après-midi pendant 10 minutes. Le jury pourra poser des questions à la suite. L'heure de début des présentations sera fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le dimanche 17 mai 2026, à partir de 18h30, une délibération des membres du jury sera effectuée pour une annonce des résultats à 19h.

Une présentation de la Jam Ludik' et son déroulement sera organisé en distanciel le Vendredi 15 mai 2026 en soirée. Toutes les informations pour participer à cette soirée seront données sur le groupe Whatsapp. Au moins une personne par équipe, ainsi que toutes les personnes inscrites seules devront être présentes à cette présentation.

Le thème et les contraintes de la JAM LUDIK' 2026 seront notamment dévoilés.

Article 5 – Récompense de l'équipe gagnante

L'équipe gagnante de la JAM LUDIK' 2026 présentera son projet de jeu lors des deux festivals de Paris est Ludique 2026 et du Val des Jeux 2026.

D'autres surprises pourront être annoncées durant toute la durée de l'événement.

Article 6 – Dispositions en cas d'annulation

Tout participant devant annuler sa venue devra OBLIGATOIREMENT le faire le plus rapidement possible afin de donner sa chance à une autre personnes inscrites non retenues.

Article 7 - Protection

Les auteurs devront, s'ils le souhaitent, prendre les mesures nécessaires de protection pour leur œuvre (juridique et assurance). Les organisateurs ne pourront, en aucune mesure, être tenus responsables de copie, plagiat ou contrefaçon des jeux créés au concours.

Toute présentation de contrefaçon de jeux déjà existants entraînera l'annulation de la candidature au concours.

Article 8 – Traitement des données

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé dans le cadre de la gestion des participants à ce concours, la sélection du ou des gagnant(s), la réalisation de statistiques et l'envoi d'informations relatives aux événements et actualités. La base légale du traitement est le consentement des participants.

Les données sont conservées pendant 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'équipe organisatrice via leurs différents contacts. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.